



SM d'aménagement et de gestion des aires pour les gens du voyage en Nord Isère
(Siren : 253804975)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Bourgoin-Jallieu
Arrondissement	Tour-du-Pin
Département	Isère
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	06/03/2003
Date d'effet	06/03/2003

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Patrick FERRARIS

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Av.des Frères Lumières - 38300 BOURGOIN-JALLIEU
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	38300 Bourgoin Jallieu
Téléphone	04 74 43 27 89
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	161 505
Densité moyenne	302,89

Périmètres

Nombre total de membres : 3

- Dont 3 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
38	CA Porte de l'Isère (CAPI) (243800604)	CA
38	CC Les Balcons du Dauphiné (200068542)	CC
38	CC Les Vals du Dauphiné (200068567)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Autres
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage <i>études d'aires d'accueil acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de ces aires d'accueil et de leurs équipements d'accompagnement financement, réalisation ou requalification d'aires d'accueil pour les gens du voyage, aires aménagées conformément à la réglementation notamment en matière de sécurité, de confort et d'hygiène gestion ultérieure de ces terrains d'accueil, soit en régie directe, soit par convention avec un organisme agréé : Association ou autre représentation du territoire concerné dans les instances départementales ou régionales déinissant les politiques à adopter en matière d'accueil des gens du voyage mise en place d'actions socio-éducatives plus particulièrement orientées vers la scolarisation des enfants, l'hygiène familiale, etc. reste de la compétence des collectivités territoriales adhérentes et des communes qui les constituent.</i>
Par substitution

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)